

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Fonction publique

Sous matière : Personnel  
titulaire et stagiaire

**OBJET :  
REACTUALISATION  
DES MISES A  
DISPOSITION DE  
PERSONNEL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 27.09.2016

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la réactualisation des mises à disposition d'agents communaux auprès des associations.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de reconduire les mises à disposition qui sont arrivées à échéance au 30 juin 2016 pour les organismes fonctionnant sur l'année scolaire dans la mesure des possibilités des services.

La répartition et la durée de ces différentes mises à disposition est établie selon le tableau en annexe.

Monsieur le Maire précise que la participation financière est déterminée en fonction du taux horaire correspondant à chaque agent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord sur les mises à disposition pour l'échéance précisée dans le tableau joint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** les mises à disposition telles que réactualisées dans le tableau en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

**PRECISE** que l'ensemble des mises à disposition sera revu en juin 2017 sauf concernant les mises à disposition à échéance au 31 décembre 2016 qui seront réactualisées en novembre 2016, en application textes en vigueur : loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008.

**AJOUTE** que toute suppression ou nouvelle mise à disposition fera l'objet d'un avenant à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels après avis de la Commission Administrative Paritaire.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.



Le Maire,

**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le : 23 SEP. 2016  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 26 SEP. 2016  
Par publication le : 27 SEP. 2016  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

**Hervé ANTOINE**

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016  
N°011-211100763-20160920-2016-262db-DE

**Mises à disposition auprès du milieu associatif**

<b>Nom de l'agent mis à disposition</b>	<b>Organisme d'accueil</b>	<b>Échéance de renouvellement</b>	<b>Nb d' heures annuelles</b>	<b>Pourcentage de la mise à disposition par rapport au temps de travail annuel</b>
GOMEZ François	Club nautique Castelnaudarien	30/06/2017	247,5	15,47%
LAFFONT Ludovic	Club nautique Castelnaudarien	30/06/2017	173,25	10,83%
PEVERE Agnès	FJEP Hand-Ball	31/12/2016	94,5	17,72%
<b>TOTAL</b>			<b>247,5</b>	